

Venez vous ressourcer en dans la nouvelle offre du 2^{ème}

Notre offre de formations : #Form&Vous

Investir dans le développement des compétences au sein de son exploitation, c'est préparer l'avenir, pouvoir s'adapter plus facilement, atteindre ses objectifs plus rapidement. La formation est un des moyens que nous mettons à votre disposition pour y parvenir. Au-delà de l'acquisition de compétences et dans un contexte plutôt anxigène, la formation peut réellement vous aider à vous ressourcer, partager vos réussites et vos difficultés, afin de prendre de la hauteur et éviter de vous isoler. Retrouvez notre nouvelle offre dans **notre calendrier des formations du dernier semestre 2022**, très prochainement dans votre boîte aux lettres ! En attendant, découvrez ce nouveau Calendrier en ligne avec ses Nouveautés (N) dont un zoom vous est présenté ci-dessous.



Tout au long de l'année, en temps réel, retrouvez aussi notre offre de formations actualisée sur notre site internet : [https://gers.chambre-agriculture.fr/rubrique Formations](https://gers.chambre-agriculture.fr/rubrique%20Formations)

Objectifs, contenus, dates, intervenants... toutes les informations utiles pour faire votre choix de formations sont disponibles, avec la possibilité de vous pré-inscrire en ligne. Notre offre reste flexible et nous pouvons l'adapter à votre demande dès que nécessaire ! Faites nous part de vos besoins, des sujets qui vous intéressent, vous interpellent et nous pourrions mettre en œuvre les formations adéquates !

Le pôle Formation est à votre écoute : Chambre d'agriculture du Gers - Service Commun Formation Bassin Sud - Tél. 05 62 61 77 43 - formation-bassinsud@gers.chambagri.fr

« Ma sélection de Formations » Exprimez-vous !

MA SÉLECTION DE FORMATIONS (PAGE 1/3)

Complétez ce Bulletin de Sélection de Formations et retournez-le à la Chambre d'agriculture de votre département par mail aux adresses suivantes :
 Ariège : formation.bassin@gers.chambagri.fr
 Hautes-Pyrénées : formation.bassin@hautespyrenees.chambagri.fr

Du retourne le par voie postale (adresse en dernière page). Nous vous recontacterons pour vous inscrire à la formation de votre choix. Nous vous invitons à nous faire connaître vos choix au plus tôt, afin de répondre au mieux à vos demandes et d'organiser les sessions de formation.

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 CP : _____ Commune : _____
 Tél : _____
 Mail : _____
 Suggestions et autres besoins : _____

J'INNOVE, JE M'ADAPTE, JE PRÉPARE DEMAIN

STRATÉGIE D'ENTREPRISE	AGRONOME ET ÉLEVAGE
11. Réduire ses émissions carbone : pourquoi et comment ? 12. Passer vers la Haute Valeur Environnementale 13. Réviser sa stratégie à l'agriculture biologique 14. Raccourcir sa chaîne de production en optimisant ses coûts de production 15. Appréhender les bases des marchés agricoles	16. Implémenter une prairie à flore variée, avec l'usage d'écovaleurs 17. Comprendre les analyses de sol pour rationaliser la fertilisation 18. Gérer les maladies organiques pour préserver et améliorer le potentiel de production des sols 19. Réviser ses couvertures végétales : bien les choisir, les implémenter et les décaler 20. Stocker ses céréales à la ferme en Agriculture Biologique - avec Patrick Cazalis 21. Soigner ses animaux grâce à des méthodes innovantes, simples et préventives - avec Florent Duclos

Complétez votre « Sélection de Formations » (Liste des titres en pages 20, 21 et 22 du Calendrier) et faites nous part de vos choix, suggestions voire autres besoins jusqu'en 2023.

sélectionnant vos formations semestre 2022

Vos droits et financement de formations

Vous avez des droits à la formation et des moyens pour faciliter votre participation et celle de vos salariés, profitez-en !

VIVEA, votre fonds d'assurance formation vous permet de bénéficier d'une prise en charge de vos formations de 2250 € chaque année civile.

OCAPIAT, opérateur de compétences de vos salariés agricoles, prend en charge une partie de leurs frais pédagogiques et salaires, vous pouvez ainsi plus facilement assurer leur formation.

Le **SERVICE DE REMPLACEMENT** propose des tarifs avantageux quand vous faites appel à un de leurs agents pour intervenir sur votre exploitation le jour où vous êtes en formation ou dans les trois mois qui suivent, vous partez ainsi plus sereinement !

Le **CRÉDIT D'IMPÔT** pour chaque journée de formation suivie, vous pouvez bénéficier de 7,749 € (dans la limite de 40 heures de formation annuelles et sous conditions d'imposition au régime réel).



Le Compte Personnel Formation

La réforme de la formation professionnelle continue «Pour la liberté de choisir son avenir professionnel» a instauré la mise en place de Comptes Personnels de Formation (CPF) pour tous les chefs d'entreprise dont les agriculteurs.

4 % sont prélevés depuis l'année 2020 sur la collecte VIVEA pour alimenter le dispositif, géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. Ainsi tous les ans, votre compte est crédité de 500 € jusqu'à atteindre un plafond de 5000 €.

Le CPF permet de financer des formations certifiantes et qualifiantes et des formations dites de droit commun (bilans de compétences ; Validations des Acquis de l'Expérience ; permis de conduire véhicules légers et lourds ; formations à la création et reprise d'entreprise).

MON COMPTE FORMATION

Si vous ne l'avez pas déjà fait, rendez-vous sur www.moncompteformation.gouv.fr pour créer votre compte, consulter votre solde et voir l'offre de formations disponible.

La dématérialisation de VIVEA

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les formations auxquelles vous souhaitez vous inscrire, nécessitent le consentement électronique pour activer la prise en charge financière de votre formation par VIVEA. Concrètement, quand l'organisme de formation vous inscrit, vous recevez un e-mail de VIVEA contenant un lien pour valider votre consentement. Sans cette validation, la prise en charge ne sera pas effective.

Création de votre Compte VIVEA

Pour assurer ce consentement électronique et la prise en charge de vos formations, vous devez créer votre compte VIVEA et mettre à jour ou vérifier les informations qui vous concernent, notamment votre adresse e-mail ! Ce compte vous sera utile aussi pour suivre vos crédits formation, avoir le récapitulatif des stages suivis...

N'attendez plus, connectez-vous sur www.vivea.fr « Mon espace »

Besoin d'aide ? Contactez-nous ; vous pourrez aussi bénéficier de nos Tutoriels « Création Compte VIVEA » et « Consentement électronique ».

Adaptation et performance : zoom sur de nouvelles formations

JE PRODUIS DURABLEMENT

François Moulié nous parle de la formation « Devenir «Réfèrent bien-être animal» - filières avicole et porcine »

A qui s'adresse cette formation ?

Pour les « référents bien-être animal » (RBEA - éleveur ou salarié) désignés dans les élevages de porcs et de volailles, conformément au décret n°2020-1625 en vigueur depuis le 1er janvier 2022. Ils ont notamment pour rôle de sensibiliser au bien-être animal toutes les personnes en contact des animaux dans leur exploitation.

Qu'est-ce qu'un agriculteur peut attendre de cette formation ?

Un parcours de formation obligatoire a été défini par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, comprenant une formation labellisée bien-être animal par VIVEA et OCAPAT et un module de formation à distance. Ce parcours complet doit être réalisé dans les 18 mois suivant la désignation RBEA. Spécifique à votre filière, il vous permettra de vous perfectionner sur la réglementation relative à la protection animale, les différentes composantes du bien-être des animaux, les manipulations et les pratiques d'élevage appliquées aux animaux, afin d'améliorer le bien-être animal au quotidien dans votre exploitation.

Dates et lieu : Plusieurs sessions (1,5 j) entre octobre et décembre à Auch.
Intervenant : Formateur expert sur le bien-être-animal selon la filière, habilité (Itavi, Ifip, Idèle, SNGTV, ou Résolia).
Contact : François MOULIE, conseiller spécialisé Chambre d'agriculture Gers - 05 62 61 77 13.

JE TRANSFORME, JE VENDS MES PRODUITS

Thomas Lépine nous parle de la formation « S'initier à la découpe d'agneaux »

A qui s'adresse cette formation ?

A tout éleveur d'ovins ou personnes souhaitant s'investir dans un atelier de découpe de type « Produits fermiers » et optimiser le rendement de carcasses d'agneaux.

Qu'est-ce qu'un agriculteur peut attendre de cette formation ?

Vincent MOISSET est issu d'un milieu rural où la proximité et la maîtrise des produits ont toujours été présentes. Avec une trentaine d'années d'expérience dans les métiers de la viande, il a bien compris outre les attentes des consommateurs, les préoccupations des éleveurs. Cette formation vous permettra d'apprendre l'essentiel pour valoriser la viande de vos agneaux : la réglementation sur la manipulation de la viande et les bonnes pratiques d'hygiène dans un atelier de découpe ; les différentes pièces de la carcasse, leur destination et niveau de qualité ; la pratique de la découpe et du conditionnement. Et en + une rencontre unique avec un expert à la vision forte et sans doute partagée avec vous des métiers de la viande.

Dates et lieu : 21 octobre et 25 novembre à Auch.
Intervenant : Vincent MOISSET, spécialiste des Métiers de la Viande, Sarl B.A.V.S.
Contact : Thomas LEPINE, conseiller spécialisé en transformation fermière et mise en marché des produits agricoles à la Chambre d'agriculture Gers - 05 62 61 77 13.

JE FACILITE MON QUOTIDIEN ET TRAVAILLE EN SÉCURITÉ

Laetitia Lagarge nous parle du parcours de formation « Informatique »

A qui s'adresse cette formation ?

A tout agriculteur avec se(s) salarié(s) le cas échéant, qui souhaite(nt) maîtriser les bases informatiques pour utiliser un ordinateur et des applications et être à l'aise face aux nouveautés liées à la transition numérique et la dématérialisation des services et dossiers, qui peuvent parfois intimider.

Qu'est-ce qu'un agriculteur peut attendre de cette formation ?

La Chambre d'agriculture du Gers souhaite rendre le numérique accessible à tous les agriculteurs, en vous proposant un nouveau service d'accompagnement dont la formation. Vous pourrez aller ainsi vers un usage autonome des outils numériques du quotidien et des applications numériques directement liées à l'agriculture (MSA, Telepac, Mes-Parcelles, Synel...). Ces formations à la carte vous permettront de choisir un parcours de formations en fonction de vos besoins. Six modules d'1 jour chacun, avec une montée en compétences progressive, vous sont proposés pour aller de la prise en main d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette, jusqu'à la sécurité sur le web, en passant par les outils simples de Windows, Internet, la boîte mail, les réseaux sociaux et les démarches en ligne.

Dates et lieu : des lundis 26 septembre au 7 novembre ou 21 novembre au 19 décembre à Auch.
Formateur et contact : Laetitia Lagarde, conseillère numérique à la Chambre d'agriculture du Gers - 05 62 61 77 18.

Sélection du mois : inscrivez-vous !

Je gère mon entreprise

- ✓ Réglementation
- **Test pour obtenir son certiphyto**
Date et lieu : 20 septembre à Auch
Contact : Romain Malet : 05.62.61.77.42
Tarif : 35,00 €
- ✓ Stratégie d'entreprise
- **Etre à l'aise en société**
Dates et lieu : 29 septembre et 6 octobre à Auch
Intervenants : Thibault Moulas, conseiller juridique au CER France Gascogne Occitanie et Jean Michel Larrouque, conseiller entreprise à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées, accompagnateur accrédité par GAEC et SOCIETES
Contact : Caroline Villeneuve : 05.62.61.77.43
Tarif : 448,00 € - Prise en charge VIVEA ou CPF

Je facilite mon quotidien et travaille en sécurité

- ✓ Informatique
- **Connaître les réseaux sociaux**
Date et lieu : 26 septembre à Auch
Formateur et contact : Laetitia Lagarde, conseillère numérique à la Chambre d'agriculture du Gers - 05.62.61.77.18.
Tarif : 168,00 € - Prise en charge VIVEA

J'innove, je m'adapte, je prépare demain

- ✓ Elevage
- **Soigner ses animaux grâce à des méthodes innovantes, simples et préventives**
Dates et lieu : 26 septembre, 11 octobre 2022 et 17 janvier 2023 à Auch
Intervenant : Florent DUCLOS, expert en méthodes alternatives de gestion de santé animale - Alveol Solutions
Contact : Jean-Marc Cénédèse : 05.62.61.77.13
Tarif : 1039,00 € - Prise en charge VIVEA